

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	26

Séance du 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi vingt-six à dix-huit vingt, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET ; M Rodrigue MOULIN ; M. Jean-Louis SAINCILY ; Mme Gladys BURAT adjoint au maire.

M. Yvon COMBES; M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL; Mme Clar RIGAH; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Bruno REMI M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BERMATOL ; Conseiller Municipaux.

Représentés : Mme Manuela PETRO-METONY
Mme Anny GENIPA par M. Jean-Louis SAINCILY
Mme Sylviane FONDS par M. Ephrem GLORIEUX
M. Patrick AJAS par M. Bruno REMI

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Sonia MERCADIER Mme Karine GATIBELZA ; Mme Francia ROSAMONT ; Mme Annick ABELA ; Mme Nicole RAMASSAMY

Monsieur Saturnin FRANCILLONE ne prend part au vote

DELIBERATION N°2023/06/67

DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION DES JEUNES DE CASTEL (AJC)

Dans le cadre de la programmation de ses activités annuelles, l'association AJC a présenté un dossier de demande de subvention à la commune de Lamentin.

Cette association évolue sur le territoire communal sur des actions multi-sports mais agit principalement dans le football où elle assure le dynamisme du quartier de Castel.

L'AJC est engagée dans plusieurs actions sur le territoire et participe à la deuxième édition des Manten vak'en'sport où elle met à disposition ses éducateurs formés.

Un projet de conventionnement est également en cours pour acter les engagements réciproques des parties.

Afin d'assurer la programmation de ses activités, l'association sollicite une subvention.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 3000€ à l'association AJC

Le conseil Municipal

Considérant La politique de soutien aux associations voulue par la commune,

Considérant, l'opportunité de la demande de subvention présentée,

Considérant, que la demande de subvention s'est faite de manière règlementaire et s'inscrit dans une logique de développement culturel ou sportif sur le territoire de lamentin.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver l'attribution de la subvention d'un montant de 3000€ à l'association ASSOCIATION DES JEUNES DE CASTEL.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

M. Ephrem GLORIEUX

